



Licenciement pour arret maladie prémédité

Par **guerluc**, le **23/07/2011** à **16:32**

Bonjour,

Lors d'une conversation téléphonique la nounou m'a menacé de se mettre en arrêt les 11, 12 juillet 2011 suite à un refus pour ces deux jours pour convenance personnelle car étant militaire j'étais de cérémonie. Le 11 pas de nouvelle d'elle, le 12 je reçois un message sur portable "recevez mon arrêt maladie par courrier" sans avoir respecter le délai de 12h pour prévenir. Le 13 je reçois les 3 volets de l'arrêt maladie qui n'est pas préalablement rempli (aucune information concernant l'assurée...)
En vous remerciant